Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260529-CA_2602003-DE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° CA/26-02003

Date d'envoi de la convocation : 18 mai 2026

Nombre de membres en exercice	= 13
Présents	= 13
Votants	= 13

RÉUNION DU 29 MAI 2026

Règlement intérieur du CCAS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, à dix-sept heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Guissény, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis BONDU, président.

Étaient présents : Frédéric BEAUFORT, Violaine BODENNEC, Jean-Louis BONDU, Karine BRAMOULLÉ, Marie-Christine CALVARIN, Jean-François DELAPRÉ, Sandrine FLOCH, Stéphanie GUEGUEN, Isabelle GUEN, Isabelle HERFELD, Irène LE GOFF, Maud LE QUÉRÉ, Cécile LORMEAU
Excusés :
Secrétaire de séance : Isabelle HERFELD

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6 et L.123-8, et R.123-7 à R.123-28,

Vu l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration dans le respect des règles préalablement fixées par le Code de l'Action Sociale et des Familles aux articles R.123- 7 à R.123-28.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : Adopte le règlement intérieur tel que présenté en annexe.

Article 2 : Ce règlement définit l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'administration du CCAS.

Article 3 : Ce règlement peut à tout moment, faire l'objet de modifications par délibération du Conseil d'administration.

Article 4 : Monsieur le Président ou son représentant, est autorisé à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Guissény, le 29 mai 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

CCAS DE GUISSENY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29880

Jean-Louis BONDU